

L'articulation des échelles sur les enjeux écologiques

CONTEXTE

Le PLU d'Aix-en-Provence et le SCoT du Pays d'Aix sont entrés en vigueur après l'approbation du SRCE PACA. Toutefois, l'élaboration de leur TVB s'est faite avant l'approbation du SRCE.

Quelle articulation des échelles entre ces documents d'urbanisme, dans le respect des rapports d'opposabilité ?

Orientation stratégique 1 > Actions 1, 2, 3, 5

Orientation stratégique 2 > Action 13

FICHES n° 2, 6, 7, 8, 10, 11, 15

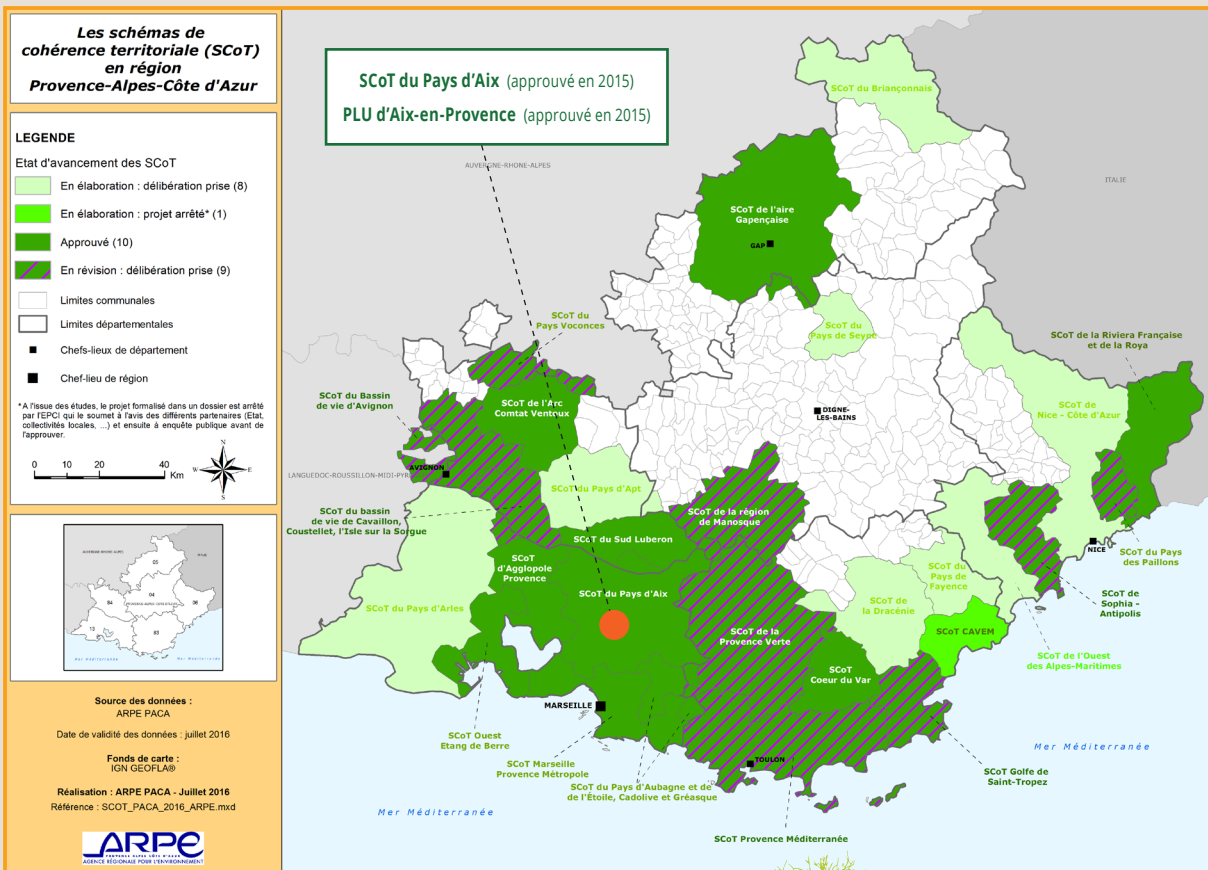
→

SCOT

→

PLU

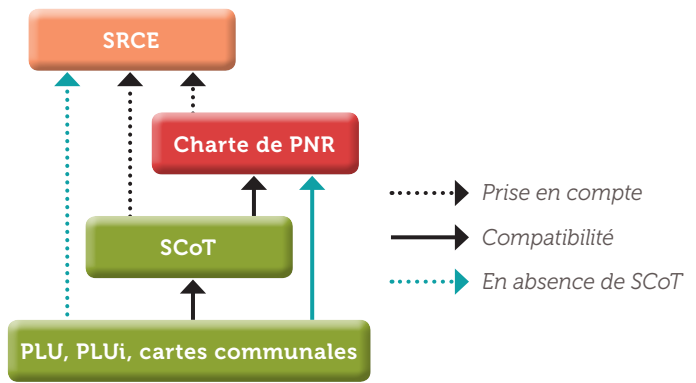
ÉCHELLE DE MISE EN ŒUVRE



DU SRCE PACA AU SCOT DU PAYS D'AIX

Le SRCE définit des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques de niveau régional. Le SCoT, dans un rapport d'opposabilité du niveau de la prise en compte, doit préciser et compléter ces éléments avec une approche locale.

La TVB d'un SCoT n'est donc pas un zoom de la TVB régionale.



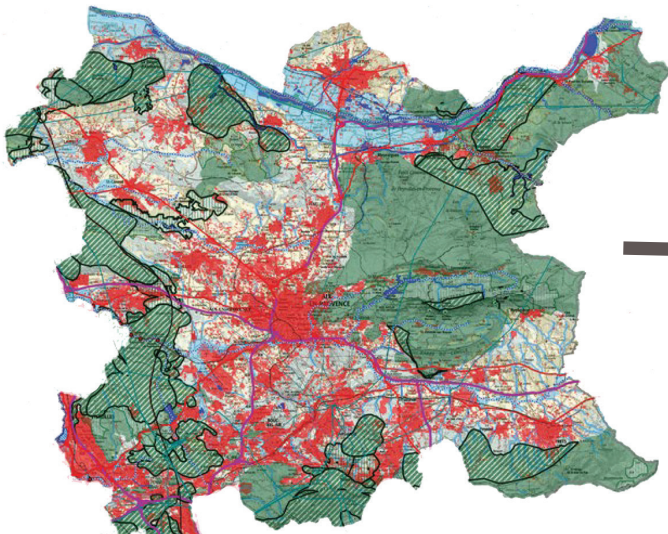
Les rapports d'opposabilité entre le SRCE et les documents d'aménagement

CE QUE DIT LE SRCE SUR LE PAYS D'AIX

Le SRCE a identifié sur le territoire du Pays d'Aix :

- Plusieurs corridors et réservoirs de biodiversité d'intérêt régional.
- 6 secteurs prioritaires ciblés par l'Action 10 (action prioritaire) visant à restaurer les grandes continuités écologiques rompues par les infrastructures de transports existantes.
- Des continuités écologiques partagées avec les territoires voisins.

SRCE PACA : Assemblage des planches 5, 6, 8 et 9 de la carte 3 : Objectifs assignés aux éléments de la TVB.



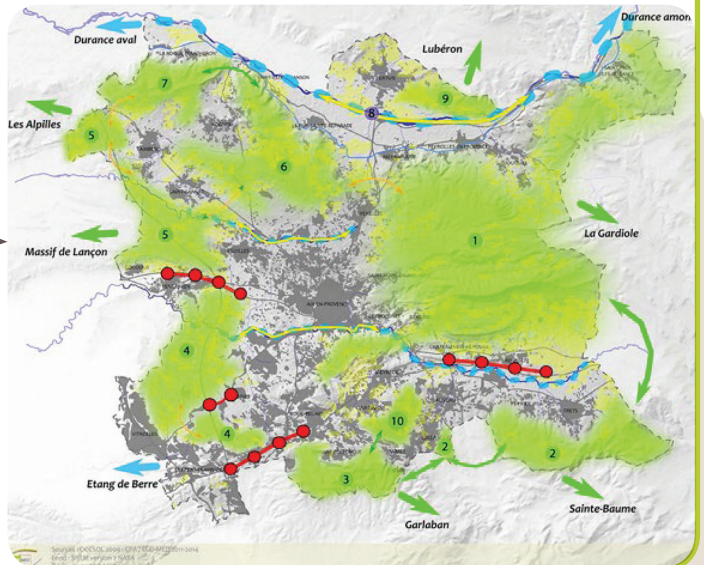
- Réservoir et corridors de biodiversité terrestres
- Réservoirs et corridors de biodiversité aquatiques
- Milieux artificialisés

LA SYNTHÈSE DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES DANS L'EIE¹

Le diagnostic du Pays d'Aix a nécessité une étude complète et approfondie des dynamiques écologiques du territoire, réalisée par des bureaux d'études spécialisés.

L'EIE du SCoT présente la TVB schématique du SCoT et s'articule autour de 10 réservoirs de biodiversité (en bleu) et de 10 corridors écologiques. Elle a donc précisé les éléments de la TVB du SRCE en nombre et en contours.

Synthèse des continuités écologiques
EIE du SCoT du Pays d'Aix



Une carte localise les continuités écologiques du diagnostic du SCoT. Au-delà des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques, les espaces agricoles ont également été identifiés comme "espaces de perméabilité" (en vert sur la carte).



LA TVB AU CŒUR DU PADD² DU SCOT

Une des grandes orientations du PADD du Pays d'Aix est d'assurer le bon fonctionnement de sa TVB. Elle est assortie de 5 objectifs complémentaires permettant de répondre au plan d'action stratégique du SRCE :

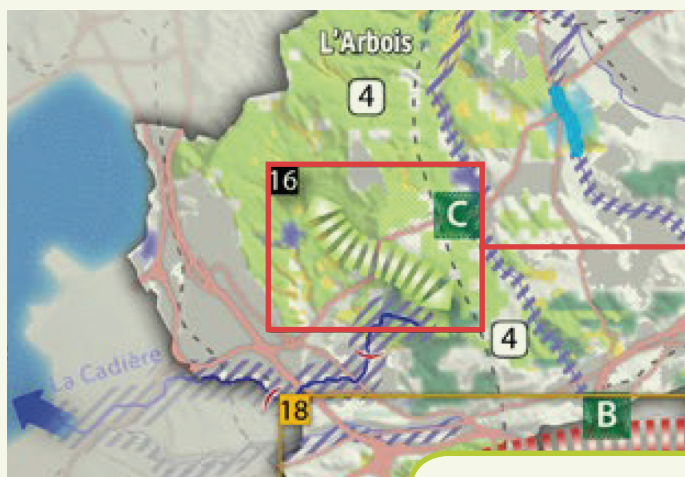
- Ralentir le processus de fragmentation des espaces naturels, agricoles et des paysages,
- Protéger voire restaurer les continuités écologiques du territoire,
- Inscrire le territoire dans les continuités écologiques métropolitaines et régionales,
- Encourager la perméabilité biologique dans l'espace urbain,
- Faire de la trame verte et bleue un vecteur de découverte et de valorisation touristique.

LES PRESCRIPTIONS EN MATIÈRE DE TVB DANS LE SCOT

La carte n°2 du DOO³ "Préserver et valoriser durablement la TVB" gagne en précision par rapport à la carte de synthèse schématique de l'EIE. Elle localise les réservoirs et corridors intra-SCoT et inter-SCoT. Les 6 "secteurs prioritaires" pour l'amélioration de la perméabilité des infrastructures linéaires existantes (action 10 du Plan d'action stratégique du SRCE) sont également identifiés par les lettres A à F.

Par ailleurs, pour renforcer sa portée environnementale, **des zooms cartographiques** ont été réalisés sur les **10 corridors écologiques d'importance communautaire**, numérotés de 11 à 20 sur la carte de synthèse du DOO.

Exemple : Zoom cartographique sur le corridor n°16 identifié par le DOO. Ce corridor correspond également au secteur prioritaire de l'Arbois/TGV identifié par l'action 10 du plan d'action stratégique du SRCE ciblant les infrastructures linéaires.



Les zooms sur les corridors écologiques permettent au SCoT de localiser précisément les espaces naturels, agricoles ou forestiers à préserver, en application de l'article L 140-10* du CU.

Comme dans le SRCE, deux objectifs sont assignés aux éléments de la TVB du SCoT : la "recherche de préservation optimale" et la "recherche de remise en bon état".

Les prescriptions du DOO concernent la préservation des enjeux de biodiversité et la structuration du territoire par la trame verte et bleue. Pour faciliter leur déclinaison à l'échelle inférieure, ces prescriptions sont assorties de recommandations à destination des communes.

Le SCoT du Pays d'Aix a pris en compte le SRCE.

DU SCoT DU PAYS D'AIX AU PLU D'AIX-EN-PROVENCE

Le SCoT du Pays d'Aix identifie des réservoirs de biodiversité sur la commune d'Aix-en-Provence. Aucun corridor de portée communautaire n'est identifié sur la commune.

TRADUCTION DANS LES PIÈCES ÉCRITES DU RÈGLEMENT DU PLU

Le SCoT assigne aux réservoirs de biodiversité un objectif de préservation optimale.

Le PLU, selon le principe de compatibilité, reprend cet objectif à son compte en matière de délimitation parcellaire, de zonage et de règlement.

Afin d'optimiser leur protection, l'Article 3 des dispositions particulières (titre III) du règlement du PLU assigne des dispositions spécifiques aux éléments de la TVB au titre de l'article R123-11I du CU* :

[extraits]

- Les cultures doivent être perméables pour permettre la libre circulation de la petite faune : les murs bahuts sont proscrits à l'exception des murs traditionnels en pierre sèche de 80 cm maximum, les mailles inférieures des grilles et grillages doivent être d'au moins 20 cm.

- Toute construction est interdite dans les réservoirs de biodiversité, sauf si ladite construction est liée et nécessaire à la gestion des milieux naturels ou semi-naturels.

- Les arbres et bosquets isolés doivent être préservés, à condition que les contraintes d'exploitation le justifient et que leur suppression soit compensée à valeur équivalente.

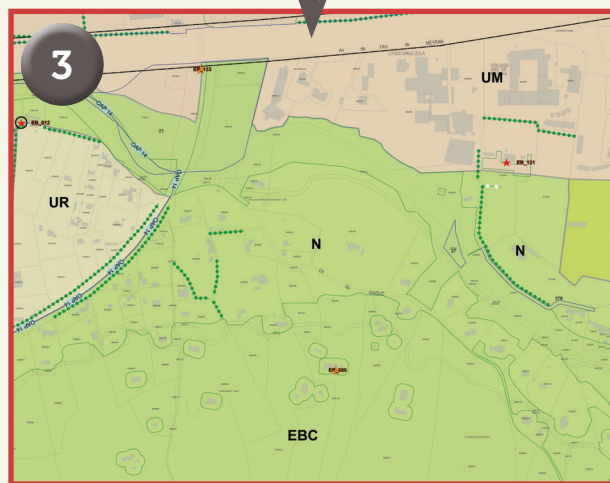
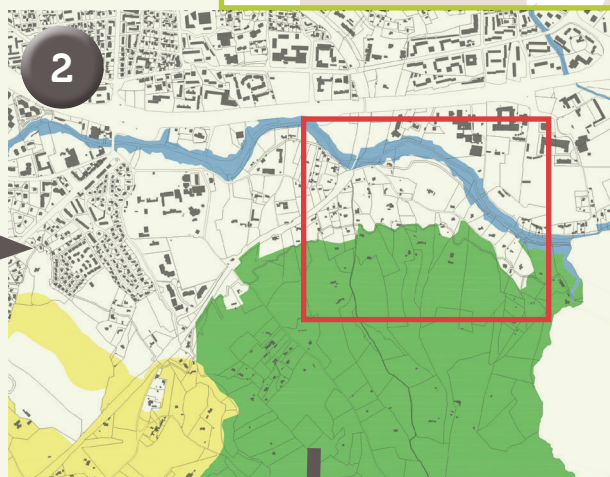
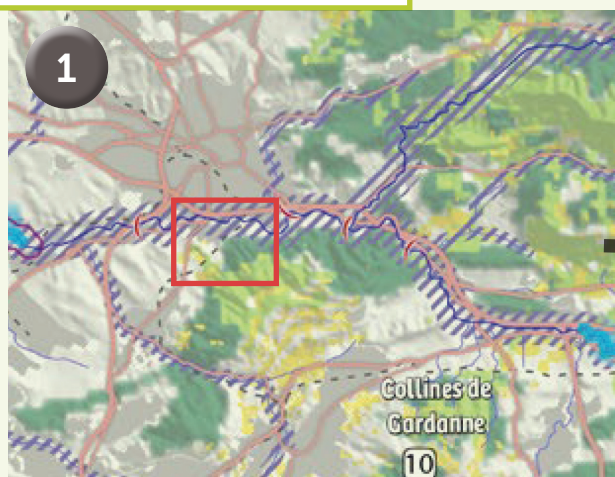
- Dans les ripisylves, la continuité du boisement doit être assurée par le maintien des arbres de haute tige. L'aménagement de cheminements est interdit sur les berges pour les protéger du piétinement.



TRADUCTION DANS LES PIÈCES GRAPHIQUES DU RÈGLEMENT DU PLU

Dans les documents graphiques du règlement, les réservoirs de biodiversité sont classés en zonage N ou A ou en EBC.

Exemple sur le secteur du Montaignet.



- 1** SCoT du Pays d'Aix (approuvé en 2015)
Extrait du DOO / Carte n°2 : Préserver et valoriser durablement la TVB
> Le SCoT identifie des réservoirs de biodiversité forestiers, ouverts et semi-ouverts, et des espaces de perméabilité agricoles sur le secteur.
- 2** PLU d'Aix-en-Provence (approuvé en 2015)
Extrait du Règlement - Extrait de la planche B vue 2
> Le PLU reprend et précise les contours du réservoir de biodiversité et de l'espace de perméabilité dans son règlement graphique.
- 3** PLU d'Aix-en-Provence (approuvé en 2015)
Extrait du Règlement - Extrait de la planche A vue 57
> Le PLU classe les éléments de la TVB en zone Naturelle et en EBC.

[Données sources : OCSOL CPA 2009]

* Références réglementaires antérieures à la recodification du Code de l'urbanisme de janvier 2016.

- ¹ État initial de l'environnement.
- ² Projet d'aménagement et de développement durable.
- ³ Document d'orientations et d'objectifs.

EN SAVOIR +



- Guide : SRCE : comment l'intégrer dans mon document d'urbanisme ? Fiche n°15
- www.agglo-paysdaix.fr
> Aménagement-Habitat > SCoT
- www.aixenprovence.fr > cadre de vie > urbanisme
> consultez le PLU approuvé le 23 juillet 2015
- www.observatoire-biodiversite-paca.org > SRCE
- Fiches "retours d'expériences" réalisées dans le cadre du partenariat Région / 5 Agences d'urbanisme 2015

RÉDACTION & RELECTURE

Agnès HENNEQUIN - Unité Biodiversité et espaces naturels / Agence régionale pour l'environnement et l'écodéveloppement Provence-Alpes-Côte d'Azur [ARPE PACA]

Frédérique GERBEAUD-MAULIN - DREAL PACA
Céline HAYOT - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Réalisation ARPE PACA - Unité Information et Communication
Octobre 2016

Réalisation :



Avec le soutien de :



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

Fai avans !

